

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 4 novembre 2009 fixant la liste des candidats admis en qualité d'élève à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2009 (49^e promotion)

NOR : SASS0931209A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 relatif à la nature des épreuves, à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 8 août 2008 portant ouverture de deux concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2009 (49^e promotion), et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2009 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour l'année 2009 (49^e promotion) ;

Vu la délibération du jury des concours d'entrée en date du 2 octobre 2009,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont admis en qualité d'élève à la suite des épreuves du concours interne d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2009 :

1. M. Perrault (Arnaud).
2. M. Lefevre (Patrick).
3. M. Leclair (Sébastien).
4. M. Lecomte (Pierre).
5. M. Maurel (Vincent).
6. Mlle Dahmani (Nora).
7. M. Pfeiffer (Pascal).
8. Mme Ollivier Bidilié (Fanny).
9. Mlle Alexandre (Isabelle).
10. M. Blanchart (Nicolas).
10. Mme Mangin (Magali).
12. M. Maury (David).
13. M. Joseph (Thierry).
14. M. Le Cozannet (Julien).
15. M. Lanchon Dumontier (Arnaud).
15. M. Bonnafoux (Frédéric).
17. Mme Montibeller-Lafosse (Christelle).
18. M. Courros (Gilles).
19. M. Bénédick (Grégory).

Article 2

Les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont admis en qualité d'élève, à la suite des épreuves du concours externe d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2009 :

1. Mlle Réveillé (Maud).
2. Mlle Cournée (Aude).
3. Mlle Eugène (Bénédicte).

4. Mlle Perrin (Anne-Céline).
 5. M. Gorre (Raphaël).
 6. M. Aubert (François-Jérôme).
 7. Mlle Loiseau (Mélissa).
 8. Mlle Bauer (Céline).
 9. Mlle Maudry (Marion).
 10. Mlle Artaxet (Alice).
 11. Mlle Roque (Sandrine).
 12. M. Truphème (Louis).
 13. M. Arzel (Matthieu).
 14. M. Jocteur-Monrozier (Xavier).
 15. Mlle Goarin (Marion).
 16. Mlle Cariou (Marianne).
 17. Mlle Patry (Axelle).
 18. Mlle Tricoit (Esther).
 19. Mlle Juan (Mélissa).
 20. Mlle Micallef (Stéphanie).
 20. Mlle Weil (Sophie).
 22. Mlle Gaimard (Claire).
 23. M. Le Roux (Tangi).
 24. Mlle Pétignier (Coralie).
 25. Mlle Duarte (Lucie).
 26. Mlle Mongin (Fanny).
 27. Mlle Leyendecker (Lise).
 28. Mlle Berçot (Elodie).
 29. Mlle Schiller (Sarah).
 30. M. Bersan (Florian).
 31. Mlle Benoit (Charlotte).
 32. M. Drouot (Anthony).
 33. M. Goyard (Sébastien).
 33. M. Sauzereau (Vincent).
 35. Mlle Dorizon (Sandra).
 35. M. Blanckaert (Antonin).
 37. Mlle Simon (Tania).
 38. Mlle Denéchère (Louise).
 39. Mlle Cieplik (Camille).
 39. Mlle Wickers (Valentine).
- Liste complémentaire :
41. M. Nédesowski (Sébastien).
 42. Mlle Da Rui (Eléna).
 43. Mlle Preux (Aurélie).
 44. M. Rémonnay (Raphaël).
 45. Mlle Stiehr (Anne-Lise).
 46. M. Bouvier (Thomas).
 47. M. Ausseil (Mathieu).
 48. Mlle Gérard (Anne).
 49. Mlle Boughambouz (Nathalie).
 50. Mme Arslan (Leyla).
 51. Mlle Chapel (Elodie).

Article 3

L'admission à l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale est subordonnée aux résultats des examens médicaux prévus à l'article 21 de l'arrêté du 12 novembre 1997 et à la production, dans un délai de quinze jours après la notification de leur succès, des pièces constituant le dossier administratif mentionnées dans l'arrêté du 8 août 2008 portant ouverture des concours d'entrée à l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 4

Le directeur de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 4 novembre 2009.

*Le chef de service adjoint
au directeur de la sécurité sociale,
J.-L. REY*

*Le directeur du travail chargé de la sous-direction
du travail et de la protection sociale,*

E. TISON